

Le Groupe P&V offre aux villes et communes clientes une couverture d'assurance complète et gratuite pour les centres de vaccination.

Bruxelles, le 10 février 2021 – Les villes et communes, clientes du groupe d'assurances P&V, bénéficient d'une couverture gratuite pour le centre de vaccination coronavirus qu'elles mettent en place.

Dans toute la Belgique, environ 160 centres de vaccination sont en cours de préparation. Les **76 villes et communes** assurées auprès du Groupe P&V peuvent compter sur la **couverture gratuite du centre de vaccination établi sur leur territoire**, tant en ce qui concerne son aménagement que son exploitation.

L'assurance gratuite couvre la **responsabilité civile de la commune et celle des bénévoles** actifs dans le centre. Les éventuelles lésions corporelles des bénévoles sont couvertes, ainsi que les **dommages au matériel, y compris les vaccins**. La seule condition est que la commune soit déjà cliente dans la branche d'assurance concernée.

Les garanties prévues par l'assurance de leur patrimoine immobilier sont étendues gratuitement à l'équipement du centre de vaccination, matériel informatique et électronique utilisé, inclus. Les dommages causés entre autres par **le feu, l'eau, la tempête et le vol, sont couverts**. Les constructions érigées temporairement sont couvertes, **à hauteur de 1.000.000 EUR**, qu'elles soient fixes ou non.

Hilde Vernailen, président du comité de direction, commente : *« Avec cette décision, nous voulons offrir une sécurité aux communes qui sont clientes chez nous, et montrer notre engagement dans la société, qui a besoin d'une campagne de vaccination rapide et efficace pour sortir de cette crise sanitaire. »*

Les extensions solidaires de garantie restent d'application

Quand la crise du coronavirus a éclaté au printemps 2020, le Groupe P&V a gratuitement étendu un certain nombre de couvertures pour ses clients, les ménages comme les entreprises, pour les aider à traverser la crise. Ces extensions de garantie s'appliquent toujours aujourd'hui.

Pour le secteur horeca par exemple, les garanties responsabilité civile et accidents de travail ont été étendues à la mise en place de services à emporter, et à la livraison de denrées alimentaires à domicile.

La responsabilité civile des bénévoles est couverte pour les maisons de repos, les établissements d'enseignement et les crèches.

Dans le cadre du télétravail obligatoire, les clients qui ont une assurance familiale auprès du groupe peuvent **bénéficier gratuitement d'une couverture accidents vie privée**.

Ces extensions sont appliquées tant par P&V, qui vend des assurances par le biais d'un réseau d'agents indépendants, que par Vivium, qui collabore avec des courtiers en assurances indépendants.

Contact :

Julien Hayen
Relations presse
02/250 94 97
julien.hayen@pvgroup.be

*Le **Groupe P&V** est un groupe coopératif d'assurances belge, qui propose des solutions d'assurances aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises et aux institutions.
Le groupe P&V distribue ses produits et services par l'intermédiaire de courtiers d'assurance indépendants sous la marque **Vivium** et par le biais d'un réseau d'agents exclusifs sous la marque **P&V**. Les solutions proposées par les courtiers et agents en matière de protection juridique sont développées sous le label de qualité indépendant **Arces**.*

www.pv.be | www.vivium.be | www.arces.be